



HAL
open science

Relations internationales

Julien Giudicelli

► **To cite this version:**

| Julien Giudicelli. Relations internationales. Master. France. 2012, pp.44. hal-03680647

HAL Id: hal-03680647

<https://hal.science/hal-03680647>

Submitted on 28 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

COURS DE RELATIONS INTERNATIONALES
1^{ère} année Master sciences politiques

Julien Giudicelli

Le cours intitulé « Relations internationales » peut faire l'objet d'une double approche, c'est-à-dire qu'il peut être abordé sous deux angles différents, soit sous l'angle proprement juridique, soit sous un angle théorique.

On peut tout d'abord envisager ce cours *de façon juridique*. Il s'agirait alors d'un cours de Droit des relations internationales, qui entre en fait dans le cadre de l'étude du Droit international public, traité en licence. En d'autres termes, il s'agirait d'une introduction au droit international public.

Dans une telle approche, on pourrait par exemple traiter de la réglementation du recours à la force dans les relations internationales, c'est-à-dire de la guerre. Un pan entier du droit international public traite, bien évidemment, de telles questions. A cet égard, le texte le plus important est la *Charte des Nations Unies*, qui a été *signée* au lendemain de la seconde guerre mondiale par les membres de l'ONU à *San Francisco le 26 juin 1945*.

C'est plus précisément son article 2 § 4 qui traite de cette question :

« Les membres de l'Organisation [c'est-à-dire de l'ONU] s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Il pose donc le principe de l'interdiction de la guerre. Pourtant, comme tout principe, certaines exceptions sont admises, et c'est alors la guerre qui est permise. Dans tous les cas cependant, la Charte de San Francisco, dans son Chapitre VII, impose que la force ne soit employée que si une décision du Conseil de Sécurité, instance suprême de l'ONU, l'autorise. Le Conseil de Sécurité est en effet habilité à autoriser des Etats à entreprendre, pour maintenir ou rétablir la paix, des actions militaires dirigées contre les Etats qui y portent atteinte. L'*exemple* le plus célèbre est celui de la guerre du Golfe, dans laquelle l'action de la coalition militaire conduite par les Etats (au premier rang desquels les Etats-Unis) a été fondée sur une résolution du Conseil (n° 678) du 29 novembre 1990. Cette résolution autorisait explicitement l'usage de « tous les moyens

nécessaires » (c'est-à-dire implicitement des moyens militaires, donc de la guerre) pour obtenir la libération du Koweït, envahi durant l'été 1990 par l'Irak.

Par ailleurs, la légitime défense est autorisée par l'article 51 de la Charte, qui fait également partie du Chapitre VII. Elle autorise un Etat qui est l'objet d'une agression armée à la repousser en attendant que le Conseil ait pris les mesures nécessaires.

Ces quelques exemples n'ont qu'un seul but : montrer comment le Droit, ici le Droit international public, essaie de régler, de réglementer, les relations internationales.

Pour autant, et c'est pour cela que je n'ai pas choisi l'approche juridique, *les relations internationales échappent, en grande partie, au Droit international public*. La politique étrangère d'un Etat, les rapports, bons ou mauvais, qu'il entretient avec un Etat voisin, ne sont pas tous formalisés juridiquement. Les alliances entre Etats ne sont pas nécessairement formalisées par un Traité, comme celui qui instaure l'OTAN. L'influence qu'exerce un Etat fort sur un Etat faible échappe aussi au phénomène du droit... Les classifications d'hyper-puissance ou de superpuissance (les Etats-Unis et l'ancienne Union soviétique), de grandes puissances ou selon certains de puissances moyennes (la France, la Grande Bretagne, la Chine notamment) ne sont pas des classifications juridiques, pourtant elles expriment une réalité en matière de relations internationales.

Qu'est ce j'entendais, tout à l'heure, quand je vous laissais pressentir que j'aborderai ce cours de « relations internationales » sous un *angle* non pas juridique, mais *théorique* ?

Par le fait qu'il faut considérer la *discipline universitaire* « **R**elations internationales » comme une *science sociale*. Or, une science sociale se caractérise, comme toute science, notamment par **UN objet d'étude délimité**.

Quel est donc l'objet d'étude de la discipline « **R**elations internationales ». Les choses se compliquent et peuvent entretenir la confusion parce que l'expression « relations internationales » désigne à la fois l'objet d'étude que sont les relations « entre nations » et la discipline qui étudie ces relations.

*C'est pourquoi je vous conseille d'écrire « **R**elations internationales » avec un **R** majuscule lorsqu'il s'agit de la discipline universitaire, c'est-à-dire de la science sociale des relations internationales, et « relations internationales » en minuscules lorsqu'il s'agit de l'objet d'étude de cette discipline.*

Donc, résumons, l'objet d'étude de cette discipline serait les relations « entre les nations ». *Le problème c'est que cette science sociale particulière qu'est la discipline Relations internationales est traversée de courants de pensée contradictoires qui, en fait, ne s'accordent pas sur l'objet d'étude de cette science sociale.*

Pour certains, il faut entendre par *relations internationales*, les relations entre Etats. *L'objet d'étude des relations internationales, ce serait donc les relations inter-étatiques.* Ce qui signifierait que les *seuls sujets*, les seuls acteurs qui peuvent évoluer sur la scène internationale et nouer des contacts entre eux seraient *les Etats*. On parle ici d'approches stato-centrées.

Pour d'autres, les relations internationales ne se réduisent pas aux seules relations inter-étatiques, c'est-à-dire que *les Etats ne seraient pas les acteurs exclusifs*. D'autres acteurs, les individus, les ONG par exemple, peuvent évoluer sur la scène internationale et donc jouer un rôle dans les relations internationales. On parle ici d'approches non stato-centrées.

Si vous suivez ce que j'ai dit tout à l'heure à propos des sciences sociales, vous devez normalement vous rendre compte qu'il y a un problème. J'ai dit qu'une science sociale se caractérisait tout d'abord par *un* objet d'étude, au singulier, et que cet objet d'étude devait être *délimité*. Or, les différents théoriciens de la discipline ne s'accordent pas entre eux pour savoir quel est cet objet d'étude et en proposent, semble-t-il, plusieurs. Faudrait-il donc en conclure que la discipline Relations internationales n'est pas une science sociale ?

Avant de répondre à cette question, je vous propose un petit détour historique qui permettra de délimiter de façon plus claire le champ couvert par la discipline Relations internationales.

Tout d'abord, il faut se poser la question de savoir quand ont réellement commencé, en tant que telles les relations internationales.

Le mot international, est un néologisme qui date qui date de 1789, et qui a été forgé par un philosophe anglais, Jeremy Bentham auteur d'une *Introduction aux principes de la Morale et de la Législation*. Il a été, ensuite largement diffusé partout en Europe.

Bentham voulait dresser une typologie des différentes sortes de droits. Pour cela, il note que, selon la qualité politique des personnes dont le droit régule la conduite, il faut distinguer entre droit national et droit international :

- ◆ lorsque les personnes dont le droit régule la conduite relèvent d'un même Etat, il s'agit du droit interne (ou national).
- ◆ En revanche, lorsqu'il s'agit de réguler la conduite de « membres d'Etats différents », il s'agit du droit international

Mais derrière ces mots, et les évidences qu'il abrite, Bentham suggère autre chose, il suggère une mutation, une « **nouvelle donne** » selon ses propres termes des transactions transfrontalières, qu'il situe un siècle auparavant. En fait, pour être plus clair, relèvent du droit international, et sont donc des relations internationales, les relations, selon Bentham, qui mettent aux prises les chefs d'Etats eux-mêmes.

Voici ici la nouveauté : Bentham parle de « “transactions mutuelles” entre souverains » : s'il faut parler de relations internationales, c'est parce qu'elles se multiplient mais surtout parce qu'elles concernent des **entités désormais souveraines**. Si donc le terme *international* s'impose, c'est parce que s'impose également la prise de conscience de la nouveauté des relations entre entités *souveraines*. Il faudra donc tout à l'heure expliquer qu'est ce que doit entendre par **souveraineté**.

Il est vrai qu'il y a toujours eu des relations entre entités politiques.

Il existait des alliances, par exemple, dès l'Antiquité Egyptienne, il existait également des relations diplomatiques dès l'Antiquité perse. Sous la Grèce antique, des délégations se rendaient d'une cité-Etat à l'autre, par exemple d'Athènes à Sparte, pour tenter de résoudre un conflit. En Italie, durant la Renaissance, les cités-Etats ont mis en place un système qui deviendra la diplomatie moderne avec la constitution d'ambassades permanentes.

Quand donc peut-on parler ainsi que l'a défini Bentham après-coup, de relations internationales ?

Ce n'est en fait qu'à partir des XVII^{ème} siècle qu'apparaît un véritable système international, c'est-à-dire un ensemble d'Etats **souverains** entretenant des interactions, des contacts suffisamment *réguliers* pour que le comportement de chaque acteur (c'est-à-dire de chaque Etat) conditionne le comportement de tous les autres.

Quels sont les origines de ce système et pourquoi le choix de cette période pour parler du commencement des relations internationales ? L'Europe fut ensanglantée de 1618 à 1648, pendant la guerre dite de Trente Ans. La dynastie catholique des Habsbourg voulait étendre son empire à l'ensemble de l'Europe. Après cette guerre, qui

fit des centaines de milliers de morts, furent signés entre les anciens adversaires les **traités de Westphalie**. Ces traités consacrent, pour la première fois, l'Etat comme forme d'organisation politique des sociétés.

La caractéristique de l'Etat c'est la **souveraineté**, qui se subdivise en deux principes : la souveraineté externe et la souveraineté interne.

- ◆ La **souveraineté externe** : (*rex est imperator in regno suo*) aucun Etat ne reconnaît d'autorité au-dessus de lui et tout Etat reconnaît tout autre Etat comme son égal.
- ◆ La **souveraineté interne** : (*cujus regio, ejus religio*) tout Etat dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun Etat ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre Etat.

On peut maintenant répondre à la question que j'avais laissée en suspens tout à l'heure. Faut-il vraiment considérer que la discipline Relations internationales est une science sociale, c'est-à-dire caractérisée, en tant que tel par **un**, et un seul, objet d'étude *déterminé*.

Historiquement, c'est vrai, l'objet d'étude de la discipline, c'était donc des relations régulières entre Etats *souverains*, c'est-à-dire le système mis en place en 1648 par les traités de Westphalie. **A l'inverse du système interne, qui se caractérise par l'existence d'une entité titulaire du monopole de la force, c'est-à-dire l'Etat, il n'y a pas d'instance qui détienne le monopole de la violence légitime.** C'est en quelque sorte, dans le système international, on y reviendra, **l'état de nature** ou pour utiliser un terme plus moderne, **l'anarchie** : au sens propre, étymologique : l'absence d'Etat mondial, c'est-à-dire une espèce de super-Etat qui accaparerait à son seul profit l'usage de la violence légitime. Il n'y a pas, dans le système international, de Gouvernement mondial.

Alors on déplace l'objet de l'étude : il ne s'agit plus en vérité de rapports entre Etats souverains que d'étude d'une société, la société internationale, qui est proprement anarchique. *L'objet d'étude de la science sociale, ce serait donc l'anarchie du système international.* **Mais cette anarchie, n'est pas forcément due qu'aux Etats. De ce fait, le critère qui fait d'une relation une relation internationale ne renvoie plus nécessairement à l'acteur étatique à l'origine de cette relation.**

C'était vrai au départ, quand Bentham a inventé le mot international, parce qu'il ne concevait de relations qu'entre Etats.

Je vous propose donc une **définition** cette de l'objet d'étude de la science sociale Relations internationales :

Les relations internationales, c'est l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les Etats pris individuellement, quel que soit l'acteur (étatique ou non) qui est concerné par ces relations et quelle que soit la nature (politique ou autre) de ces relations.

Cette évolution n'a pas remis en cause le plus petit dénominateur commun qui reste le postulat de la structure anarchique du milieu international comme critère de délimitations des Relations internationales en tant que science sociale.

On aboutit donc bien à un et un seul objet d'étude, délimité, en l'occurrence délimité par la structure anarchique du système international. On peut donc en conclure qu'il s'agit bien là d'une science sociale.

Plan :

Après avoir étudié quelles sont les racines des Relations internationales, à travers un détour par l'histoire des idées politiques (Chapitre I), on abordera quelles sont les grandes théories de ce champ disciplinaire (Chapitre II), pour se consacrer, enfin, à quelques grandes thématiques, où elles trouveront à s'illustrer, comme par exemple la paix.

CHAPITRE I LES RELATIONS INTERNATIONALES DANS L'HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Les différents auteurs philosophiques auxquels on va ici se référer, ne se sont intéressés que de façon accessoire, détournée, aux relations internationales. Leurs œuvres étaient, pour la plupart d'entre eux, surtout consacrées à la question politique, et à l'Etat.

Je vous propose de classer ces auteurs dans trois traditions différentes. Ces dernières ont une caractéristique commune, elles partagent toutes le même postulat. C'est le plus petit dénominateur commun auquel je faisais allusion dans l'introduction de ce cours : l'anarchie de la société internationale.

On traitera ici de trois traditions :

la tradition réaliste (Section I), selon laquelle l'anarchie est une donnée constante, une structure déterminant objectivement le comportement des Etats, acteurs de référence des relations internationales (*Hobbes, Rousseau*) ;

la tradition libérale (section II), selon laquelle l'anarchie est une variable évolutive, le produit de préférences subjectives de sociétés civiles composées d'individus, unité fondamentale de la scène internationale (*Grotius*, dont on ne traitera pas, et *Locke*) ;

et la tradition globaliste (ou aussi révolutionnaire), pour laquelle l'anarchie est une étape historique dans le processus d'émergence d'une communauté mondiale, dont l'Humanité constitue l'unité de base (*Kant, Marx*)

Section I La tradition réaliste

Pour la tradition réaliste, l'anarchie est, on vient de le voir, une *donnée constante*, une structure déterminant objectivement le comportement des Etats, qui sont les acteurs de référence des relations internationales.

La tradition réaliste trouve sa source dans deux auteurs, Thomas Hobbes et Jean-Jacques Rousseau. Malgré certaines divergences au sujet de l'état naturel des hommes, ils voient tous les deux dans l'anarchie définie comme un état de guerre une *donnée*

constante. C'est cette donnée qui, pour eux, structure le comportement international des Etats.

§1 Hobbes

(*Léviathan*, 1651)

Selon Hobbes, « **l'Homme est un loup pour l'Homme** » (*Homo homini lupus*). Hobbes a une vision pessimiste de la nature de l'homme. Pour lui, « la rivalité, la méfiance, la fierté », expliquent que l'Homme est, à l'état de nature, en guerre contre ses semblables. Mais l'Homme est le seul animal qui a conscience de la mort, donc qui la craint. C'est pourquoi il fait un calcul rationnel : il faut éviter de rester dans l'état de nature, parce que sa caractéristique c'est la « **guerre de tous contre tous** » (*Bellum omnium contra omnes*). Poussés, donc, par la crainte de la mort, les hommes concluent entre eux un contrat social, grâce auquel ils passent de l'état de nature à l'état de société politique. En passant au stade politique, les hommes abandonnent le droit de se faire justice eux-mêmes, et le confient à un souverain, qui leur garantit leur sécurité.

Mais cette vision du contrat social n'est possible, pour Hobbes, que dans le cadre d'une unité politique, c'est-à-dire d'un Etat. Un contrat social entre les Etats, c'est-à-dire sur la scène internationale, n'est en revanche pas possible. Le raisonnement valable pour les individus dans l'état de nature est transposé aux relations entre Etats.

« De même que parmi les hommes sans maître règne une guerre perpétuelle de chacun contre son voisin, et n'existe [...] aucune sécurité, mais seulement une liberté pleine et absolue de chaque particulier ; [...] de même chaque République possède la liberté absolue de faire ce qu'elle juge le plus favorable à son intérêt ».

En d'autres termes, les relations internationales sont à la fois en état de nature, c'est-à-dire pour employer un terme plus moderne, d'anarchie, et en état de guerre. Les Etats souverains sont indépendants. Ils sont en état d'anarchie parce qu'ils ne reconnaissent aucune autorité centrale au-dessus d'eux. Cette structure anarchique des relations internationales se double, dans la vision de Hobbes, de leur nature conflictuelle.

« Les Etats ou Républiques indépendants l'un de l'autre [...] vivent dans un état de guerre perpétuelle, dans une

continuelle veillée d'armes, leurs frontières fortifiées, leurs canons braqués sur tous les pays qui les entourent ».

prendre exemple de la guerre froide et de la dissuasion nucléaire entre EU et URSS

Cela ne signifie pas, chez Hobbes, que les Etats se battent en permanence, mais que les périodes de paix ne sont en fait que des trêves, des périodes de guerre latente, de préparation d'une guerre à venir.

Cf. l'adage latin *Civis pacem para bellum*.

Il faut cependant bien comprendre que sa vision pessimiste de la nature de l'Homme, qu'il transpose aux relations internationales, est due au contexte historique dans lequel Hobbes a évolué, au XVII^{ème} siècle : guerre civile en Angleterre, guerre de trente ans en Europe.

Pour être plus clair, la nature conflictuelle, belliqueuse des relations internationales est autant due à l'anarchie internationale qu'elle ne découle de la nature humaine. *Hobbes fait donc de l'anarchie le facteur déterminant en dernière analyse le comportement égoïste des Etats.*

Il en va de même chez Rousseau

§2 Rousseau

(Contrat social, 1761, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755)

Rousseau, au contraire de Hobbes, n'estime absolument pas que l'Homme est un loup pour l'homme à l'état de nature, car il estime que l'homme préhistorique n'a que très peu de contact avec ses semblables. Ce n'est que lorsqu'il ne peut pas faire autrement que le « *bon sauvage* » fait appel à ses semblables et c'est justement à ce moment que l'état de nature, à priori idyllique, se transforme en état de guerre.

Rousseau l'explique en utilisant une métaphore, demeurée célèbre : *la métaphore du chasseur de cerf.*

Plusieurs chasseurs se réunissent pour poursuivre un cerf. La proie est importante et leur permettrait de se nourrir pendant longtemps. Ils concluent donc un accord.

Ce contrat verbal repose sur une coïncidence entre plusieurs intérêts :

1. *l'intérêt particulier* de chacun des chasseurs, calmer sa faim ;
2. *l'intérêt commun* du groupe, celui de coopérer avec les autres pour pouvoir attraper une proie qu'un seul chasseur ne pourrait tuer.

Sans la coexistence de deux intérêts, un intérêt particulier à chaque chasseur, un intérêt commun au groupe, le « bon sauvage » n'aurait pas cherché le contact avec les autres hommes.

Un dilemme, un cas de conscience survient.

L'un des chasseurs voit passer devant lui un lièvre. Il a un choix entre :

1. attraper le lièvre, et calmer sa faim, mais pour un bref instant ; il risque bien sûr de laisser échapper le cerf, et donc de rompre l'engagement pris à l'égard des autres chasseurs ;
2. laisser s'échapper le lièvre, pour se concentrer sur le cerf ; mais il n'est pas sûr, alors, ni que le cerf sera abattu, ni même que l'un des autres chasseurs, voyant passer à son tour le lièvre, n'en profite pour le capturer, ce qui aurait pour conséquence la fuite du cerf.

Confronté à l'opposition à deux intérêts :

1. son *intérêt particulier immédiat* ;
 2. *l'intérêt commun à plus long terme*,
- le chasseur fera prévaloir son intérêt particulier.

Cette métaphore (*cf. aussi le dilemme du prisonnier* p. 378 Battistella) montre que, pour Rousseau, c'est bien l'*anarchie* qui explique le *comportement égoïste* à l'état de nature. Si le chasseur a préféré son *intérêt particulier, égoïste*, ce n'est pas parce que sa nature est mauvaise, au contraire de Hobbes. Rousseau postule que l'Homme à l'état de nature est un « *bon sauvage* ».

L'Homme préfère, à l'état de nature, son intérêt particulier *parce qu'il ne peut jamais être sûr du comportement d'autrui*. Pourquoi ? Parce que, par hypothèse, il n'y a pas d'autorité sanctionnant le manquement éventuel aux engagements donnés.

Il en va de même pour les Etats.

Comme les hommes à l'état de nature, les Etats vivent une situation d'anarchie, ils n'ont aucune autorité au-dessus d'eux. Mais, au contraire des hommes à l'état naturel, les Etats entretiennent des relations constantes entre eux : ils sont donc en permanence dans la situation des chasseurs primitifs au moment de leur tentative de chasser ensemble le cerf. Comme ils ne peuvent pas prévoir le comportement des autres Etats, ils auront naturellement tendance à faire prévaloir leur intérêt particulier à l'intérêt commun des différents Etats sur la scène internationale.

Pour Rousseau et pour Hobbes, et, dans leur sillage, pour l'ensemble de la tradition réaliste, l'anarchie internationale est une donnée constante, objective, synonyme d'état de guerre, car elle dicte aux Etats un comportement égoïste, donc découle la nature conflictuelle de leurs relations mutuelles.

Il en va tout autrement dans la tradition libérale.

Section II La tradition libérale

Locke (fin XVII^{ème}, *Traité du Gouvernement civil*, 1690) postule un état de nature radicalement différent de celui qu'ont proposé Hobbes ou Rousseau. Pour Locke, l'Homme vit à l'état de nature en totale liberté, ce qui ne signifie aucunement un état de guerre.

Locke reconnaît que

« les Etats sont dans l'état de nature, les uns au regard des autres ».

Mais l'état de guerre est nécessairement limité dans le temps, vu que

« les accords, les traits, les alliances [...] sont des liens indissolubles pour [...] les princes du monde ».

Autrement dit, l'état de nature n'est pas synonyme à l'état de guerre, comme chez les réalistes. Il consiste plutôt en une succession de périodes de guerre et de paix, qui ne sont pas de simples trêves. La structure anarchique des relations internationales ne se double pas de leur nature conflictuelle, car l'absence d'un « supérieur commun »

n'empêche pas l'existence d'un droit international qui règle le comportement international des Etats : la guerre n'est autorisée que si elle est juste.

*Donc, dans la tradition libérale, l'anarchie n'est pas, comme chez les réalistes, une donnée constante, mais une **donnée variable**.* L'anarchie est ce que les Etats en font, ou mieux, ce que les sociétés civiles (l'opinion) veulent ce que les Etats en fassent. L'anarchie n'est donc pas une donnée constante, mais *évolutive*.

On retrouve, sous une autre forme, ce caractère évolutif de l'anarchie dans la tradition globaliste.

Section III La tradition globaliste (ou révolutionnaire)

On associera, dans ce développement, la tradition globaliste à Kant tout d'abord, Marx ensuite. La tradition révolutionnaire se fixe un but à atteindre, celui de **l'unité morale du monde**, auquel les Etats et les sociétés devraient se soumettre pour le bien de l'humanité tout entière.

Cela nous permet d'opérer une **distinction** entre la tradition révolutionnaire, d'une part, et les traditions réaliste et libérale, d'autre part.

- Les auteurs issus de la mouvance réaliste privilégient une attitude descriptive, c'est-à-dire qu'ils prétendent partir de l'existant, du réel justement, dont on a vu qu'il était en réalité connoté par une vision pessimiste de la nature humaine.
- Les auteurs issus de la tradition révolutionnaire privilégient, eux, une approche téléologique, c'est-à-dire une approche relative à la finalité recherchée, en l'occurrence une société internationale pacifiée.
- *Les auteurs issus de la tradition globaliste, ou révolutionnaire, privilégient, quant à eux, deux approches.*

Une approche éthique et prescriptive des relations internationales tout d'abord, c'est-à-dire qu'ils énoncent une théorie de la société internationale *telle qu'elle devrait être*.

Mais aussi une approche descriptive du monde dans lequel ils évoluent, c'est-à-dire de la société internationale *telle qu'elle est*.

§1 Kant

(*Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique*, 1784,
Projet de paix perpétuelle, 1795)

Le point de départ de Kant est le même que celui des réalistes. Sa description de la société internationale combine celle de Hobbes et Rousseau. Il parle, dans l'*Idée d'une histoire universelle*, de l'« état anarchique de sauvagerie » dans lequel se trouvent les Etats ; il décrit, dans le *Projet de paix perpétuelle* un état de nature comparable à l'état de guerre analysé par Hobbes : « L'état de nature [...] des hommes vivant les uns à côté dans autres [...] est un état de guerre : même si les hostilités n'éclatent pas, elles constituent pourtant un danger permanent ».

La **conception kantienne** de l'**anarchie** internationale est pourtant **tout sauf réaliste**. Chez Kant, l'**anarchie** internationale **n'est pas** une donnée intemporelle, une **donnée constante**, comme on l'a vu chez les réalistes.

L'anarchie internationale est, pour lui, un « **dessein de la nature** », c'est-à-dire la transposition dans le domaine des relations entre Etats de « l'insociable sociabilité des hommes ». C'est à travers ce dessein de la nature, qui érige les hommes les uns contre les autres, et donc les Etats les uns contre les autres, que se réalisent les **finalités de la Raison**, c'est-à-dire ce **dessein de la nature** dont parle Kant.

« *L'incompatibilité entre grandes sociétés et corps politiques* » est, **paradoxalement, le moyen utilisé par la Raison pour pousser les Etats à sortir de l'Etat de guerre et à « entrer dans une société des Nations »**.

En d'autres termes, l'anarchie est une **étape** : il existe un **mouvement de l'Histoire**. L'anarchie internationale, contrairement à la tradition réaliste, est une **donnée évolutive**. Ce mouvement de l'Histoire, les hommes, comme les Etats, y contribuent à leur insu, malgré eux. Les conflits existant entre les hommes et, par transposition, entre les Etats, constituent un passage obligé, une **ruse de la nature**, une **ruse de la Raison** (comme le dira plus tard Hegel, ou, pour reprendre avant que puisse triompher ce que Kant appelle une « **Communauté civile universelle** »).

Paradoxalement, l'état d'anarchie, qui est, dans les faits, un état de guerre, est aussi porteur, *potentiellement*, d'un **état de paix à venir**, c'est-à-dire d'une communauté mondiale.

§2 Marx

(Manifeste du parti communiste, 1848)

Comme pour Kant, Marx considère que la structure anarchique de la société internationale n'est qu'une **donnée évolutive**.

Les relations entre Etats ne constituent, pour Marx, que le niveau superficiel de l'anarchie internationale. Chez lui en effet, ce sont les conflits sociaux, les conflits entre classes sociales qui constituent le **moteur de l'histoire**, à la différence de Kant, pour lequel, on l'a vu, ce sont les guerres qui révèlent un **plan caché de la nature**.

Cela ne signifie bien évidemment pas que les conflits entre Etats n'existent pas. Ils existent mais ils ne sont qu'une manifestation secondaire de la lutte des classes et, plus précisément, pour les différentes bourgeoisies nationales d'étendre leur marché.

Kant écrit notamment

« la bourgeoisie mène une guerre permanente d'abord contre l'aristocratie ; puis contre cette catégorie de la bourgeoisie dont les intérêts sont en contradiction avec les progrès de l'industrie ; toujours enfin contre la bourgeoisie de tous les pays étrangers ».

Le point commun entre Kant et Marx, c'est que les deux auteurs considèrent que les conflits entre Etats aboutiront à un processus de cosmopolitisation, c'est-à-dire à une communauté mondiale. Chez Marx, il s'agira de surcroît d'une société internationale sans classe sociale.

C'est le fameux mot, repris dans le chant révolutionnaire « l'internationale »

« L'internationale sera le genre humain ».

Avant cela, cependant, Marx attribue un rôle moteur à la bourgeoisie, à travers le rôle qu'elle joue dans les rapports de production économique et la croissance mondiale :

« La bourgeoisie, par l'exploitation du marché mondial, a rendu cosmopolites la production et la consommation de tous les pays [...]. L'ancien isolement local et

national où chacun se suffisait à lui-même fait place à des relations universelles, à une dépendance mutuelle entre nations [...]. Grâce au perfectionnement rapide de tous les instruments de production, grâce aux communications rendues infiniment plus faciles, la bourgeoisie entraîne dans le courant de la civilisation jusqu'aux nations les plus barbares. Elle se crée un monde à son image ».

Or, cette « *dépendance mutuelle entre nations* » que provoque l'extension du modèle capitaliste, atténue les conflits dus aux intérêts concurrents entre les différentes bourgeoisies nationales » :

« les démarcations et les antagonismes nationaux entre les peuples disparaissent de plus en plus du fait du seul développement de la bourgeoisie, la liberté du commerce, le marché mondial, l'uniformisation de la production industrielle et des conditions d'existence correspondantes ».

Ces conflits disparaîtront définitivement lorsque l'extension inéluctable du mode de production capitaliste débouchera sur la victoire du prolétariat, c'est-à-dire, comme on le disait tout à l'heure, sur une société sans classe, d'abord dans les Etats pris isolément, puis au niveau mondial.

Chez Kant et Marx, malgré les divergences relatives au facteur d'évolution de l'Histoire, ce *dessein de la nature* kantien ou ce *moteur de l'histoire* marxiste, on constate que l'anarchie de la société internationale n'est qu'un moment de l'Histoire, dont les Etats des réalistes ou les individus des libéraux ne sont pas les acteurs, mais les vecteurs.

Depuis que les Relations internationales existent en tant que discipline, les réalistes, comme les libéraux existent toujours, alors que les globalistes ont successivement inspiré les transnationalistes et les marxistes tout d'abord, puis certains post-positivistes et certains constructives de nos jours.

CHAPITRE II LES THEORIES GENERALES DES RELATIONS INTERNATIONALES

Comment rendre compte des différentes théories des relations internationales ? On va suivre, dans ce cours, une approche chronologique. Si l'on part de l'histoire de la pensée internationale, et de l'influence des racines philosophiques dans la maturation de cette discipline, la théorie réaliste apparaît comme la première. On verra que l'évolution de la discipline des relations internationales a privilégié, entre les deux guerres mondiales, l'approche idéaliste, en réaction, justement, à la première guerre mondiale.

En fait, les Relations internationales sont dominées par cette opposition entre les deux paradigmes, ou modèles théoriques, dominants, que sont le réalisme, d'une part (section I) et l'idéalisme, d'autre part (section II). Les Relations internationales ne se réduisent cependant pas à l'affrontement entre ces deux courants de pensée. Il existe aussi des approches plus minoritaires, que nous traiterons dans les sections suivantes.

Section I La théorie réaliste

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le réalisme est le paradigme, le modèle théorique, dominant des Relations internationales. On peut résumer le réalisme, qui se divisera lui-même en différents sous-courants, dans les quatre propositions principales suivantes.

1. *L'état d'anarchie* dans lequel se trouvent les relations internationales est synonyme d'*état de guerre*. Il n'existe en effet, nous l'avons déjà vu, aucune autorité susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des acteurs internationaux.
2. Les *acteurs principaux* des relations internationales sont des *Etats-nations*.
3. Les *Etats-nations*, qui sont incarnés dans le chef du pouvoir exécutif, sont des *acteurs rationnels* qui cherchent à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissance.
4. *L'équilibre des puissances* est le seul mode de régulation susceptible d'assurer, non pas la paix, mais *un ordre et une stabilité internationales forcément précaires* car il n'y a pas de progrès possible dans l'histoire des relations internationales.

De ces quatre propositions principales, il résulte quatre propositions secondaires :

1. Le recours à la *guerre* est un *moyen légitime* de la politique extérieure.
2. Les organisations interétatiques et les entités non étatiques ne sont *pas des acteurs autonomes*. Ils agissent au mieux par l'intermédiaire des Etats.
3. *La politique extérieure prime sur la politique intérieure* et la prise en compte de l'opinion publique est un obstacle à la bonne conduite diplomatique.
4. L'existence et l'effectivité du *droit international* sont *fonction* de leur *conformité aux intérêts des Etats les plus puissants*.

§1 Morgenthau (Hans)

(*Politics Among Nations. The struggle for Power and Peace*, 1948,
In Defense of the National Interest, 1951)

Hans Morgenthau peut être considéré comme le père du réalisme moderne, même si d'autres auteurs, tels que Carr (historien britannique) ou Niebuhr (théologien protestant américain) l'avaient précédé.

Morgenthau fonde son réalisme sur la nature humaine :

« *Le réalisme politique croit que la politique, comme la société en général, est gouvernée par des lois objectives qui ont leur racine dans la nature humaine* ». Cette nature est caractérisée par un ensemble d'« *instincts bio-psychologiques élémentaires* », tels que « *l'instinct de vie, de reproduction, et de domination [...] communs à tous les hommes* ».

Autrement dit, *l'homme est par nature égoïste*, et il est guidé par une *volonté infinie de puissance*, dans un monde aux ressources naturelles rares.

§3 Waltz (Kenneth)

(*Man, the State and war*, 1959,

Theory of International Politics, 1979)

Waltz se propose lui d'établir une véritable théorie, et non une sociologie, comme Aron, des relations internationales, à partir de son postulat de la structure du système international comme contrainte déterminant le comportement d'unités politiques.

Il attribue l'état de guerre à la structure anarchique du système international plutôt qu'à la nature humaine et aux attributs des acteurs étatiques. Son ouvrage de 1979, *Théorie de la politique internationale*, est une riposte aux critiques subies par le réalisme de la part des approches non stato-centrées. Face à ces critiques, qui avaient pointé le rôle non exclusif des Etats au profit d'autres acteurs, Waltz retrouve à la fois Morgenthau et Aron en réaffirmant l'autonomie des relations internationales autour de l'acteur central qu'est l'Etat.

Mais il accepte certaines critiques visant le manque de scientificité du réalisme classique de Morgenthau et Aron, ce qui l'amène à emprunter à la science sociale réputée la plus « scientifique » qu'est la science économique le modèle du marché pour l'appliquer à la politique internationale.

Waltz refuse ce qu'il appelle les « théories réductionnistes » expliquant la politique internationale au premier niveau d'analyse par la nature humaine et la personnalité des décideurs, ou au deuxième niveau d'analyse par les attributs des Etats tels que leur positionnement géographique ou leur régime politique interne.

Il situe l'explication de la politique internationale au seul troisième niveau d'analyse, celui du système international. Celui-ci se définit par trois principes :

- le principe ordonnateur ;
- le principe de différenciation ;
- le principe de distribution.

1. Le principe ordonnateur.

Waltz, à l'instar d'Aron, postule la différence radicale entre système politique interne, caractérisé par l'existence d'une instance revendiquant le monopole de la

violence physique légitime, et le système politique international, dépourvu d'une telle instance.

« Les systèmes politiques internes sont centralisés et hiérarchiques [...]. Les systèmes internationaux sont décentralisés et anarchiques. Les principes ordonnateurs de ces deux structures sont distincts l'un de l'autre ; en fait, ils sont opposés l'un à l'autre ».

Mais c'est là le seul point commun avec Aron, car, au niveau du deuxième principe, de différenciation, Waltz n'attribue aucun rôle au régime interne d'un Etat dans son comportement extérieur.

2. Le principe de différenciation.

Selon lui, la structure anarchique du système international rend toutes les unités de ce système, c'est-à-dire les Etats, fonctionnellement indifférenciées.

« Les Etats qui forment les unités des systèmes politiques internationaux ne sont pas différenciés par les fonctions qu'ils remplissent ».

Plus précisément, tout Etat est, du fait de l'anarchie, contraint à assurer sa sécurité avant de poursuivre tout autre objectif.

« Dans l'anarchie, la sécurité est l'objectif premier. Ce n'est qu'à condition que leur survie soit assurée que les Etats cherchent à satisfaire d'autres buts tels que la tranquillité, le profit ou la puissance [...]. Le but que le système encourage à poursuivre est la sécurité ».

Tout Etat ne peut compter que sur lui-même (*self-help*) pour assurer cette sécurité.

« Pour atteindre leurs objectifs et maintenir leur sécurité, des unités en condition d'anarchie ne doivent se fier qu'à [...] elles-mêmes. Le fait de ne compter que sur soi constitue par définition le principe d'action dans un ordre anarchique ».

Concrètement, cela revient à dire que tout Etat est amené à équilibrer la puissance de tout autre Etat. En d'autres termes, alors que chez Aron l'anarchie implique la pluralité des objectifs poursuivis par les Etats en fonction de leurs régimes et de leurs valeurs ainsi que de ceux des autres, chez Waltz, en revanche, le système international

est défini abstraction faite des régimes internes des Etats qui le composent et, surtout, il a un effet structurant sur le comportement international des Etats. Cela veut-il dire qu'il n'existe qu'un seul type de système international, vu que tous les Etats sont amenés à se comporter de la même façon ? Non.

3. Le principe de distribution.

En effet, le principe de distribution des capacités matérielles dont disposent les Etats pour remplir leur fonction peut changer la structure d'un système international. S'il est vrai que les unités d'un système anarchique sont fonctionnellement indifférenciées car elles sont toutes contraintes à assurer leur sécurité grâce à une politique d'équilibre des puissances, elles se distinguent entre elles par « *leur plus ou moins grande capacité à remplir cette fonction* ».

La structure d'un système international finit ainsi par dépendre du nombre de grandes puissances, à l'image de ce qui se passe sur les marchés économiques.

Ainsi, les entreprises oligopolistiques, en émergeant progressivement, finissent par organiser le marché et déterminent le comportement concret des autres entreprises, certes fonctionnellement indifférenciées en ce qu'elles cherchent toutes à maximiser leur profit, mais obligées d'orienter cette recherche en fonction des régulations introduites par ces grandes entreprises.

De la même façon, les grandes puissances organisent le système international et réduisent ainsi l'incertitude propre à l'anarchie.

D'ailleurs, moins il y a de grandes puissances, plus un système international est stable :

« Avec seulement deux grandes puissances, on peut s'attendre à ce qu'elles agissent toutes les deux en vue de maintenir le système ».

Alors que Morgenthau, comme Aron, sont favorables à un système multipolaire davantage susceptible d'assurer un équilibre homogène, Waltz est le seul grand réaliste à voir dans un équilibre bipolaire la condition *sine qua non* d'un système ordonné, tant il estime que la guerre froide dont il est le témoin est bien davantage synonyme de stabilité.

La fin de la guerre froide semble *a priori* aller dans le sens de Waltz plutôt que dans celui de Aron : la guerre idéologique à laquelle ce dernier s'attendait n'a pas eu lieu. Mieux, la guerre froide a pris fin sans qu'un seul coup de feu ne soit tiré, du seul fait de l'effondrement de l'URSS. Reste pourtant que Waltz n'a pas prévu cette fin. Il affirmait en 1979 que « *les barrières à l'entrée du club des superpuissances n'ont jamais été plus hautes et plus nombreuses. Le club restera pendant longtemps le club le plus exclusif au monde* ». Pourtant, dans un passage de sa *Théorie de la politique internationale*, il semble prévoir l'issue effective de la guerre froide.

« L'union soviétique jouit de beaucoup d'avantages qu'ont les Etats-Unis et de quelques-uns que les Etats-Unis n'ont pas. Mais avec un PNB qui ne représente que la moitié du nôtre, elle aura du mal à rester dans la course. On pourrait se demander si la bonne question à poser n'est pas celle de savoir si un troisième ou quatrième Etat rejoindra le cercle des grandes puissances dans un avenir proche, mais plutôt si l'URSS pourra s'y maintenir ».

C'est cette intuition, laissée sans suite, qui constitue le pivot d'une autre version du néo-réalisme, celle proposée par Robert Gilpin.

§4 Gilpin (Robert)

(War and Change in World Politics, 1981)

Davantage sensible aux transnationalistes et marxistes reprochant aux réalistes de négliger le facteur économique. Gilpin intègre dans la théorie générale du réalisme a dimension économique qu'il voit à la base des changements intervenant dans la distribution des capacités entre Etats que Waltz n'explique pas lorsqu'il se contente de constater que « *la structure d'un système varie selon les changements qui interviennent dans la distribution des capacités entre les unités du système* ». Il s'ensuit une conception dynamique du réalisme qui, contrastant avec le postulat réaliste de la continuité inhérente à la politique internationale, se propose de penser le changement en politique internationale.

Cependant, à l'image des autres réalistes, Gilpin nie toute possibilité de pacification des relations entre Etats :

« *La nature fondamentale des relations internationales n'a pas changé depuis des millénaires. Les relations internationales continuent d'être une lutte récurrente pour le bien-être et la puissance parmi des acteurs indépendants en état d'anarchie. L'histoire classique de Thucydide est un guide aussi pertinent au comportement des Etats contemporains qu'il l'a été au V^e siècle avant Jésus-Christ* ». = **INVARIANT**

En revanche, il estime possible à la fois des changements de système et des changements systémiques. = **VARIABLE**

Les premiers sont relatifs à la transformation de la nature des acteurs constitutifs du système, qui sont toujours des groupes de conflit, mais dont la forme conjoncturelle varie en fonction de données économiques, technologiques et autres : le fait pour l'Etat d'être de nos jours l'unité fondamentale de la politique internationale « *ne signifie pas que les Etats doivent toujours être les acteurs principaux, ni que la nature de l'Etat doit toujours rester la même ou que l'Etat-nation est la forme ultime d'organisation politique. A travers l'histoire, les organisations politiques ont largement varié : tribus, empires, fiefs, cités-Etats, etc.* ».

Quant aux seconds, les changements systémiques, ils concernent les modifications au niveau de la régulation d'un système, et c'est là que réside l'originalité de Gilpin.

Contrairement à Morgenthau et Aron, adeptes de l'équilibre multipolaire, et contrairement à Waltz, partisan de l'équilibre bipolaire, Gilpin fait dépendre la stabilité internationale de l'existence d'un équilibre unipolaire, c'est-à-dire de la présence d'une puissance hégémonique, comme le prouvent d'après lui la *pax romana*, la *pax britannica* qui, davantage que l'équilibre multipolaire, expliquent la stabilité du XIX^e siècle, et la *pax americana*, inaugurée dès 1945.

Gilpin fonde cette puissance hégémonique moins sur la distribution des capacités militaires que sur les changements technologiques et économiques : les capacités militaires d'une puissance prédominante reposent en effet sur ses forces productives qui constituent la précondition matérielle *sine qua non* de ses prétentions à l'hégémonie, hégémonie maintenue par ailleurs grâce à la mise sur pied d'un ensemble de normes régulant l'ordre existant à son profit et à celui de ses alliés.

Or, le propre des forces productives, c'est de se développer inégalement : pendant un certain temps, la croissance économique se nourrit d'elle-même, avant que le

processus ne s'inverse dans un second temps. Pourquoi ? Parce que le maintien de la position hégémonique implique des dépenses de défense qui se feront nécessairement au détriment du développement économique. La loi des taux différentiels de croissance joue donc tôt ou tard en faveur des puissances secondaires : si l'une d'entre elles en vient alors à estimer que les bénéfices d'un changement du système de régulation existant sont supérieurs aux investissements nécessaires à ce changement, elle n'hésitera pas à venir défier la puissance hégémonique. Il s'ensuit une guerre hégémonique au sens de guerre généralisée en vue de la définition d'un nouvel ordre international.

« un conflit hégémonique, dû au déséquilibre croissant entre le fardeau que représente le maintien de l'empire hégémonique et les ressources à la disposition de la puissance dominante pour ce faire, aboutit à la création d'un nouveau système international ».

A la tête de ce nouvel ordre, se trouvera soit la puissance qui est venue défier la puissance dominante, soit l'une des puissances alliées de la seconde, et qui profite du déclin de celle-ci pour prendre son relais : c'est ce qui s'est passé après les deux guerres mondiales, lorsque les Etats-Unis ont succédé à la Grande-Bretagne défiée à deux reprises, mais sans succès, par l'Allemagne.

Dans tous les cas, ce nouvel ordre ne sera lui aussi que plus ou moins temporaire :

« La conclusion d'une guerre hégémonique signifie le début d'un autre cycle de croissance, expansion et déclin. La loi de croissance inégale continue à redistribuer la puissance, minant ainsi le statu quo établi suite à la dernière lutte hégémonique. Le déséquilibre remplace l'équilibre, et le monde s'oriente vers un nouveau conflit hégémonique ».

Naissance et déclin des puissances, calcul coûts/avantages, hégémonie : la théorie du changement systémique international par le mécanisme des luttes hégémoniques entre puissance en phase descendante et puissance en phase ascendante combine de façon éclectique des visions historiques que n'auraient pas reniées Montesquieu ou Gibbon, des raisonnements microéconomiques empruntés à l'individualisme méthodologique du *rational choice*, et des conceptualisations à connotation néo-marxiste.

Si un tel syncrétisme ne gêne pas Gilpin, pour qui le réalisme est moins une théorie scientifique qu'une disposition philosophique, il met à mal l'espoir de Waltz de faire du

réalisme la théorie de la politique internationale, susceptible d'expliquer le comportement des Etats en tout temps et tout lieu.

En effet, d'après Waltz, « *si théorie de la politique internationale il doit y avoir, c'est bien la théorie de l'équilibre des puissances* » : le système anarchique du *self-help* contraint les acteurs à adopter un tel comportement, et à écarter le comportement opposé. Or, Gilpin, pourtant tout aussi néo-réaliste, ne partage pas cette analyse, si équilibre unipolaire il peut y avoir, c'est que nécessairement les puissances ne cherchent pas toutes à s'équilibrer les unes les autres, mais acceptent que l'une d'entre elles assume le *leadership*. Autrement dit, certaines puissances confient implicitement leur sécurité à l'hégémonie bienveillante de la puissance prédominante, ce qui va à l'encontre du principe du *self-help*.

Section II La vision libérale

Dominant depuis la guerre froide, le réalisme n'a pas été le premier paradigme central des Relations internationales : en effet, c'est le libéralisme qui a prévalu lors de la naissance de la discipline qui, on l'a vu, a vu son réel essor au sortir de la première guerre mondiale. On sait aussi que le réalisme contemporain doit en partie sa prédominance à la critique qu'il a proposée du libéralisme de l'entre deux guerres. La prééminence idéologique dont bénéficie, aujourd'hui encore, le réalisme explique que le libéralisme est volontiers considéré comme la deuxième approche principale des Relations internationales, même si chronologiquement, c'est cette vision qui est d'abord apparue. Cela explique aussi sa place dans le plan qui vous est proposé.

§1 L'influence des 14 points de Woodrow Wilson

Dans son discours en 14 points délivré au sénat américain le 22 janvier 1917, tirant les leçons de l'incapacité du concert européen à éviter la guerre 1914-1918, énonce un programme qui se propose de :

- remplacer la démocratie de cabinet par une démocratie transparente ;

- éviter le protectionnisme économique par l'ouverture des frontières et la liberté des mers ;
- mettre un terme à la course aux armements grâce à un désarmement généralisé ;
- faire succéder aux sphères d'influence coloniale le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- créer une association des nations respectant le droit international et rompant avec le traditionnel jeu des puissances basé sur l'équilibre des forces.

On reconnaît bien évidemment, dans les deux premiers objectifs et dans le dernier l'influence prédominante de la pensée kantienne dans le projet wilsonnien.

La plupart des présentations des Relations internationales voient dans ce discours tout autant l'acte de naissance de la discipline que l'origine de la nature ouvertement idéaliste de l'approche libérale des relations internationales du début du XX^{ème} siècle. Désireux de contribuer à rendre le monde pacifique, les théoriciens de l'entre deux guerres auraient mis leur science au service des politiques menées par les puissances du *statu quo* (pacte Briand Kellogg) ; or, comme celles-ci se sont révélées inefficaces eu égard aux objectifs poursuivis, leurs analyses relèveraient forcément du vœu pieux.

Il est vrai que la vision du monde de Wilson est fondée sur un ensemble de croyances normatives, telles que le préjugé de la nature humaine foncièrement bonne, l'affirmation du souci humain pour le bien-être d'autrui, l'appel à l'institutionnalisation de la société internationale en vue d'éliminer l'anarchie qui rend probable la guerre et l'injustice... Pourtant, cette critique se doit d'être atténuée. Wilson ne fait que reprendre dans son discours les idées des libéralismes républicain, commercial et institutionnel émises bien avant lui.

Il y avait une forte croyance du libéralisme républicain ou démocratique, qui affirme de façon générale que la paix internationale est fonction de la diffusion de la démocratie, et dont l'origine remonte à Kant. On retrouve ici le problème que pose la pensée internationale de Kant : si la vision téléologique de son *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* permet de le classer dans la tradition globaliste ou révolutionnaire, l'analyse empirique de son essai *Vers la paix perpétuelle* fait de lui un membre à part entière de la vision libérale.

Wilson fait en fait explicitement référence à Kant lorsqu'il appelle au remplacement de la *old diplomacy* par une diplomatie ouverte à l'opinion publique. La volonté

wilsonnienne de mettre un terme à la diplomatie secrète aussi par le souci du président américain de trouver une parade au défi des bolcheviks qui, en 1917, s'étaient retirés de la première guerre mondiale et avaient proclamé unilatéralement la paix de Brest-Litovsk en en appelant directement aux peuples par-dessus la tête de leurs Gouvernements. Inutile de le préciser : aussi bien pour Wilson que pour Trotski, cette diplomatie démocratique n'a pas fait long feu.

Chez Kant, les citoyens qui, dans une démocratie, décident *in fine* de la politique étrangère, puisque les décideurs sont issus de leur consentement, refusent de s'engager dans une guerre dont ils auraient à supporter les conséquences néfastes.

« Quand on exige l'assentiment des citoyens pour décider si une guerre doit avoir lieu ou non, il n'y a rien de plus nature que, étant donné qu'il leur faudrait décider de supporter toutes les horreurs de la guerre..., ils réfléchissent beaucoup avant de commencer un jeu aussi néfaste ; par contre, dans une constitution qui... n'est pas républicaine, c'est la chose la plus aisée du monde, parce que le chef n'est pas un associé dans l'Etat, mais le propriétaire de l'Etat ».

Or, les libéraux de l'entre deux guerres ne partagent guère cette affirmation de la nature intrinsèquement pacifique de l'opinion publique. Constatant que le déferlement des nationalismes n'a pas épargné les démocraties en 1914, ils estiment que la plupart des gens « *suivent leurs passions, et non leur raison, leurs sentiments et non leur intérêt* ». Ils estiment que leur devoir est d'éduquer les citoyens de toutes les nationalités et les décideurs à davantage d'esprit internationaliste. L'augmentation du nombre de démocraties n'est en effet susceptible de contribuer à l'extension de la zone de paix démocratique qu'à condition que l'on soit en présence d'opinions publiques et d'élites éclairées grâce à l'éducation qu'elles ont reçue.

On retrouve un volontarisme comparable dans le domaine du libéralisme commercial, évoqué par Wilson dans ses appels à l'ouverture des frontières et à la liberté des mers. Popularisée par Montesquieu dans sa thèse du « doux commerce », l'idée selon laquelle « l'effet naturel du commerce est de porter à la paix », était devenue un lieu commun tout au long du XIX^{ème} siècle. Cette idée était notamment diffusée en Grande-Bretagne. Jeremy Bentham (dont on avait vu dans l'introduction qu'il avait inventé le néologisme *international* en 1789 dans son ouvrage *Introduction aux principes de la*

Morale et de la Législation) affirmait ainsi que « *tout commerce est par essence avantageux et toute guerre par essence désavantageuse* ». John Stuart Mill écrivait lui que « *le commerce rend rapidement la guerre obsolète en renforçant et multipliant les intérêts personnels qui lui sont opposés* ».

Les libéraux internationalistes font là encore preuve de moins de naïveté . C'est tout d'abord le cas de Norman Angell dans sa *Grande Illusion*. Loin de vouloir abolir la guerre, loin même d'annoncer l'impossibilité de la guerre à cause de l'interdépendance économique prévalant au début du XX^{ème} siècle, c'est en réalité la futilité du recours à la force, sa contre-productivité, son irrationalité à la fois économique et politique qu'il dénonce.

« L'argument est non pas que la guerre est impossible, mais qu'elle est futile, inutile, même lorsqu'elle est victorieuse, comme moyen susceptible de garantir les fins morales et matérielles qui représentent les besoins des peuples européens modernes ».

Reste à trouver – au-delà de la seule éducation – le moyen capable d'empêcher le recours à la force armée, vu le démenti apporté par la première guerre mondiale à l'affirmation de l'impact pacificateur direct de l'interdépendance économique. Ce moyen, c'est la régulation des relations commerciales internationales, idée notamment défendue par John Hobson.

§2 John Hobson

Partant des politiques à la fois protectionnistes et impérialistes auxquelles avaient abouti les pratiques libre-échangistes avant 1914, avec pour conséquence l'exacerbation des rivalités nationales et un risque d'appauvrissement généralisé, Hobson estime que les bénéfices du libre-échange ne sont susceptibles de profiter à tout le monde qu'à condition qu'existe un « Gouvernement international », au sens de structure de contrôle et de coordination dont le rôle consisterait, d'un côté, à « *supprimer toutes les restrictions commerciales qui pénalisent le libre-échange économique entre nations* » et à stabiliser l'économie internationale en réduisant le rôle du hasard dans les prises de décision économique, de l'autre à « *fournir les biens économiques, c'est-à-dire à contrôler le développement des ressources mondiales dans l'intérêt de l'humanité* ». En

quelque sorte, Hobson préconise un « *internationalisme-providence* » anticipant ce faisant le *embedded liberalism* de l'après seconde guerre mondiale, c'est-à-dire le libre-échange encadré succédant au libre-échange prédateur caractéristique du XIX^{ème} siècle.

Mais il n'y a pas que dans le domaine des relations économiques que les internationalistes libéraux de l'entre-deux-guerres abandonnent le postulat smithien de la main invisible du marché. Ils en appellent aussi, dans le domaine des relations inter-étatiques, relatives à la guerre et à la paix, à un système de gouvernance. Ce libéralisme institutionnaliste, ou régulateur, que Wilson fait sien dans son 14^e point relatif à la création d'une association des nations remonte à Grotius et à Locke. Ici encore, les internationalistes libéraux de l'entre-deux-guerres, s'ils se font les avocats de la Société des Nations, y voient davantage une simple structure de « *rencontre de gouvernements avec d'autres gouvernements* » qu'une institution capable d'assurer le maintien de la paix par sa seule existence. Exprimé autrement, ils imaginent la Société des Nations comme une espèce de concert institutionnalisé grâce auquel les « *grandes puissances pacifiques* » gèreraient le milieu international au nom de l'ensemble des Etats souverains et en vue de la défense du droit international en permanence menacé par les « *Etats brigands* » (ces expressions sont dues à John Keynes). Attribuant la première guerre mondiale à « *l'absence de mécanisme susceptible d'apporter un règlement aux disputes internationales qui avaient causé la catastrophe* » de 1914-1918, ils sont guidés par la « *volonté d'introduire des éléments de coercition dans le système international* » et n'hésitent pas à souligner la légitimité du recours à la riposte militaire collective en vue de mettre fin au recours unilatéral à la force de la part des *law-breakers* coupables de menacer la paix.

En bref, qu'il prône l'éducation civique, la régulation économique, ou la sécurité collective, l'internationalisme libéral de l'entre-deux-guerres abandonne le libéralisme classique postulant l'harmonie naturelle entre intérêts nationaux en faveur d'un libéralisme internationaliste. En fait, les internationalistes libéraux constatent l'écart croissant entre le processus d'interdépendance économique grandissante d'un côté, et la persistance d'un état de guerre politique de l'autre :

« *Les nations et les peuples sont si intimement liés les uns aux autres, une partie du monde est à un tel point dépendante de toutes les autres parties, que la perte subie par une nation est presque toujours une perte pour toutes les autres nations, et que le gain pour une*

nation est un gain pour toutes les autres. Et pourtant le monde continue d'être organisé par un système politique digne de l'époque des tribus pastorales ou des villes fortifiées ».

S'ils recommandent la naissance d'un système de sécurité collective, c'est sur la base de la « *simple exposition des faits politiques tels qu'ils existent dans l'Europe d'aujourd'hui* », en l'occurrence « *l'interdépendance [qui] est la règle de la vie moderne* » et parce qu'ils estiment qu'une telle institutionnalisation des relations interétatiques, loin de signifier une innovation radicale, ne serait que le simple prolongement d'un processus historique en cours, le couronnement de « *la tendance naturelle du monde vers un Gouvernement international* ».

Par opposition aux réalistes, qui postulent l'éternelle récurrence de la seule partie conflictuelle des relations internationales à laquelle conduit d'après eux la structure anarchique de celles-ci, les internationalistes libéraux soulignent l'évolution inégale des relations internationales, et reconnaissent aux unités politiques, ou en tout cas à leurs élites éclairées, la capacité de faire prévaloir les tendances coopératives de ces relations sur leurs tendances conflictuelles.

§3 Hedley Bull

Une telle conception, bien davantage évolutive que téléologique des relations internationales, on la retrouve dans l'Ecole anglaise des relations internationales, qui incarne le libéralisme international pendant la guerre froide.

Si l'Ecole anglaise peut être qualifiée de partie intégrante de la vision libérale des relations internationales, elle est paradoxalement portée par un australien, résidant en Angleterre. Elle se situe dans la continuité de l'internationalisme libéral de l'entre-deux-guerres. Certes, le désenchantement provoqué par la paralysie successive de la SDN et de l'ONU a été à l'origine du fiasco qu'a connu le libéralisme dans une discipline dominée après 1945 par le réalisme américain : il n'est donc guère surprenant de voir le renouveau du libéralisme se produire en dehors des Etats-Unis et auprès d'adeptes de l'approche traditionnelle des Relations internationales.

Mais c'est surtout parce que l'Ecole anglaise, au-delà de ses spécificités (les libéralismes républicain et économique disparaissent au profit du seul libéralisme institutionnel ; le normativisme est abandonné), partage avec l'internationalisme libéral de l'entre-deux-guerres la même conception lockienne de l'anarchie comme domaine du possible et non comme domaine du nécessaire.

Bull reconnaît comme « *évident* » le fait que

« les relations mutuelles entre Etats souverains ne sont pas soumises à un Gouvernement commun et qu'il existe par conséquent une anarchie internationale ».

Mais il refuse de faire sienne une conception hobbesienne de l'anarchie comme état de guerre caractérisé par l'impossibilité de toute activité économique, l'absence de toute règle légale et morale, et la guerre de chacun contre chacun.

Tout au contraire, dit Bull, la structure anarchique des relations internationales n'empêche nullement les Etats de former, au-delà d'un simple système international, une « société internationale », une « société des Etats », une « société anarchique » qui existe lorsque des Etats, « conscients de certains intérêts et valeurs communs, se conçoivent comme étant liés par un ensemble de règles communes dans leurs relations réciproques et participent au bon fonctionnement d'institutions communes ».

Chez Bull, les Etats sont susceptibles d'autoréguler leurs relations mutuelles en vue de maintenir un minimum d'ordre et de stabilité. Ils le font de deux manières :

- 1) en émettant, consciemment, des règles, telles que la limitation de l'usage de la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures ou le respect de la parole donnée ;
- 2) en contribuant à l'édification volontariste d'institutions telles que le droit de la guerre, les conventions et usages diplomatiques, la pratique de l'équilibre des puissances...

Une telle argumentation lie l'Ecole anglaise à la philosophie libérale, selon qui les acteurs sociaux sont capables d'émettre et de respecter des règles – y compris en l'absence de toute autorité chargée d'en assurer l'exécution – non pas parce qu'ils se sentiraient solidaires entre eux mais parce qu'ils sont des êtres rationnels, capables de comprendre qu'il est dans leur intérêt commun de respecter des règles susceptibles de réguler leurs relations contractuelles. Cet intérêt commun, c'est la « *prise de conscience des désavantages du chaos permanent de relations interétatiques non régulées* ».

Il reste que le libéralisme de Bull demeure stato-centré, à l'inverse de celui d'Andrew Moravcsik, dont le retour à l'individu constitue l'innovation principale.

§4 Andrew Moravcsik

Le point de départ implicite de cet auteur, c'est le libéralisme individualiste de Locke. Chez ce dernier, l'individu à l'état de nature le quitte non pas par crainte de la mort violente, mais parce qu'il est conscient de la précarité de cet état. Il ne veut pas courir le risque de rester dans cet état, et veut notamment voir consolider son droit de propriété, au sens large de sa vie, ses biens, sa liberté.

Son droit de propriété existe donc antérieurement à la formation du contrat social, et le pacte social n'accouche que de l'entité politique. La société civile et les droits naturels qui lui sont inhérents existent en effet antérieurement à l'état de société, car ils existent déjà à l'état de nature. C'est donc une vision opposée à celle de Hobbes, où il n'y a ni propriété à l'état de nature, ni société civile.

Conséquence : on sait que chez Hobbes l'autorité politique que se donnent les individus au moment du contrat social dispose d'une liberté d'action par rapport aux individus. En d'autres termes, il s'agit pour cette autorité de garantir la sécurité des individus, cette sécurité ne pouvant exister à l'état de nature car ils ne pouvaient pas l'assurer. Chez Locke, au contraire, l'autorité politique dispose d'un simple **mandat** qui lui est confié en vue de garantir, à la fois dans l'ordre politique interne et sur la scène politique internationale, une meilleure jouissance des droits que les individus avaient déjà à l'état de nature.

C'est sur cette hypothèse d'individus titulaires de droits et de besoins antérieurs et extérieurs à l'Etat que Moravcsik fonde sa théorie des relations internationales :

« Les acteurs fondamentaux de la politique internationale sont les individus et les groupes privés, rationnels et répugnants au risque ».

Alors que chez les réalistes l'Etat est l'acteur principal voire exclusif des relations internationales, l'Etat chez Moravcsik ne fait que représenter les individus sur la scène internationale. En tant que mandataire, il est chargé d'y défendre les intérêts que les

acteurs sociétaux, individuels ou collectifs, ne peuvent eux-mêmes satisfaire d'une façon plus efficace.

L'Etat n'est pas l'acteur principal des relations internationales, il est une simple courroie de transmission.

Autre conséquence, et autre différence avec les réalistes : alors que pour ces derniers, la personnification de l'Etat en son chef agissant rationnellement est une fiction nécessaire préalable à tout raisonnement possible en relations internationales, Moravcsik estime qu'en relations internationales

« La politique gouvernementale est contrainte par les [...] intérêts [...] des groupes qui [...] exercent en permanence une pression sur les décideurs en vue de leur faire adopter des politiques conformes à leurs préférences ».

Dans cette perspective, la politique étrangère s'analyse alors comme une suite de décisions singulières reflétant les intérêts et préférences de tel ou tel groupe ayant réussi à imposer à travers l'appareil décisionnel son point de vue aux autres.

Alors que Waltz privilégie le niveau d'analyse systémique qu'est la configuration en pôles de puissance du système international pour expliquer le comportement extérieur des Etats, Moravcsik au contraire se situe au niveau de l'acteur collectif qu'est l'Etat. C'est-à-dire, plus exactement, qu'il privilégie la nature du régime interne d'un Etat. En effet, les demandes sociétales, ou les préférences sociales, qui sont à l'origine de la politique poursuivie par un Etat sur la scène internationale, accèdent au pouvoir politique qui conduit ladite politique étrangère à travers les institutions qui organisent les relations entre la société civile et le pouvoir politique.

En d'autres termes : la nature du régime politique interne d'un Etat exerce une influence prédominante sur son comportement international. C'est donc la forme institutionnelle que prend un Etat qui est le facteur clef permettant de comprendre la politique extérieure d'une unité politique. Loin d'être fonctionnellement indifférenciés à cause d'une structure anarchique imposant à tous les Etats une politique de *self-help*, une démocratie, un régime totalitaire n'auront pas le même comportement international. Ils représentent en effet des interprétations et combinaisons différentes des intérêts sociétaux en terme de sécurité, de bien-être et de valeurs exprimées par les membres les plus influents de leurs sociétés civiles respectives.

De ce fait, on peut s'attendre de façon générale de la part d'un régime totalitaire à un comportement plus agressif sur la scène internationale, étant donné la possibilité pour les minorités à la tête d'un tel régime de faire subir à la majorité exclue du pouvoir les coûts qu'entraîne potentiellement le recours à la force contre un autre Etat. Inversement l'aversion au risque qui caractérise l'individu moyen explique qu'un régime démocratique fait *a priori* preuve d'un comportement pacifique. Il s'agit là d'un libéralisme kantien revisité. On se rappelle que l'essor des Républiques favoriserait, dans l'utopie kantienne une société internationale pacifiée. Il y a des illustrations historiques de ces propositions : cf. Munich et le dévoiement de l'idée munichoise.

Cependant, cette affirmation se doit d'être nuancée, car une démocratie n'est pas intrinsèquement pacifique, de même qu'un régime totalitaire, ou plus simplement dictatorial ne fait pas nécessairement preuve d'un comportement international agressif.

Dans le cas d'une démocratie, sa politique étrangère peut se voir court-circuiter par la minorité ayant des ressources politiques supérieures. En d'autres termes, une démocratie représentative peut voir un groupe politique prédominer, alors même qu'il est minoritaire dans le pays réel, mais majoritaire dans les institutions parlementaires.

Ensuite et surtout parce que le comportement d'un Etat sur la scène internationale dépend du comportement des autres Etats qui sont eux aussi chargés par leurs sociétés civiles respectives de défendre leurs intérêts. L'interdépendance caractéristique de la scène internationale produit des *externalités*, c'est-à-dire des conséquences négatives (coûts) ou positives (bénéfices) pour chaque Etat du fait de la poursuite par tous les autres de leurs préférences propres.

Il s'ensuit trois configurations possibles dans les relations internationales :

- 1) lorsque les externalités entre deux Etats sont positives (c'est-à-dire que deux Etats ont les mêmes préférences ou qu'aucun n'est concerné par les préférences de l'autre), leurs relations sont pacifiques ;
- 2) lorsque les externalités sont négatives, les relations sont conflictuelles et susceptibles de conduire à la guerre ;
- 3) lorsque les externalités sont partagées (c'est-à-dire que chaque Etat subit les coûts de l'action de l'autre), les relations sont conflictuelles mais ces conflits sont susceptibles d'être réglés par la coopération.

Ces trois sortes de relations possibles montrent bien que, pour cet auteur, l'interdépendance (notamment économique) n'a plus l'effet pacificateur qu'elle avait dans le libéralisme commercial classique. L'impact de l'interdépendance économique sur la paix ou la guerre est en effet fonction des effets qu'elle a sur les acteurs sociétaux, selon que ceux-ci en tirent ou non profit.

En effet, au sein d'une société, on assiste à deux mécanismes contradictoires :

1. une pression à la fermeture de la part des acteurs qui voient leur position se détériorer suite à l'ouverture des frontières
2. une pression à l'ouverture de la part de ceux qui s'estiment suffisamment compétitifs pour profiter des échanges extérieurs.

On peut ici prendre l'exemple de l'intégration communautaire dans le cadre de l'Union européenne (développer).

Section III Les analyses marxistes

Dans les années 1960, on assiste à l'irruption, dans le champ des Relations internationales, d'une approche marxiste qui souligne justement les relations d'interdépendance déséquilibrée entre les sociétés du centre (c'est-à-dire les sociétés occidentales) et de la périphérie (ce qu'on a appelé tiers-monde). Cela va bien évidemment à l'encontre des théories réalistes qui postulent la fiction de l'égalité des Etats souverains.

Les auteurs qui ont effectué une analyse marxiste des Relations internationales se proposent de revisiter les théories marxistes de l'impérialisme de Marx, Lénine et Boukharine notamment

Mais comment expliquer ce paradoxe d'une approche internationaliste renvoyant à un auteur, Marx, réputé ne pas avoir produit de théorie internationale. C'est qu'il existe des liens étroits entre la théorie marxiste et l'application qui en a été faite dans la pratique : parce que le marxisme constitue tout autant une doctrine politique qu'une approche théorique, et parce que un certain nombre d'Etats, notamment l'URSS, se sont réclamés de cette doctrine dans leur politique extérieure.

Cette vision théorique, si elle s'est diffusée dans les années 1960 et 1970, remonte à Marx et à Engels eux-mêmes. Ces deux auteurs ont, c'est vrai, consacré en priorité leur attention aux relations entre classes sociales. Ils ont de ce fait analysé la politique internationale en fonction de son influence sur l'accélération et la diffusion de la révolution qu'ils appelaient de leurs vœux.

Mais la théorie générale de la lutte des classes de Marx est bien par essence une théorie internationale, et plus précisément globaliste (cf. introduction). La révolution que Marx souhaite ne saurait à ses yeux se réaliser au final qu'à l'échelle mondiale.

De ce fait, la théorie internationale de Marx est une théorie originale, car elle subordonne les relations interétatiques aux relations sociales.

Dans cette perspective, ce sont les **classes**, et non pas les Etats des réalistes, ni même les individus des libéraux, qui constituent l'unité d'analyse fondamentale.

Selon Marx, le mode de production prédominant est le mode de production capitaliste. Dans son cadre s'opposent deux classes principales :

1. la bourgeoisie, qui détient les moyens de production ;
2. le prolétariat, qui détient sa seule force de travail qu'il est obligé de vendre sur le marché du travail pour assurer sa subsistance ; ce faisant, le prolétariat reproduit le mode de production existant en faveur d'une classe bourgeoise dominante.

Mais le capitalisme s'est organisé sur des bases nationales et donc sur des bases également étatiques : chaque classe bourgeoise nationale a en effet érigé un Etat qui assure sa domination politique.

Donc l'Etat est loin d'être un acteur à part entière, car il ne fait que refléter les rapports de force sous-jacents entre classes sociales.

Il est partie intégrante d'une formation sociale composée d'une infrastructure et de différentes superstructures.

1. L'infrastructure, c'est l'économie, constituée des rapports de production.
2. Les superstructures sont politiques, juridiques et idéologiques.

C'est entre les différentes formations sociales que se nouent alors des relations inter-« nationales », car l'Etat est chargé de représenter les intérêts économiques et politiques de la classe dominante face aux autres Etats eux-mêmes chargés de défendre les intérêts de leur classe dominante.

Pour Marx, les relations internationales ne sauraient donc se comprendre en dehors du mode de production capitaliste qui est à l'origine de l'émergence de l'Etat comme mode privilégié de l'organisation politique de la lutte des classes.

Puisque, dans cette théorie, l'Etat est l'instrument de la classe bourgeoise, sa politique étrangère ne reflète en réalité pas l'intérêt national. Mais elle reflète ceux de la classe dominante. La conséquence est très simple : on assiste dès lors à des relations interétatiques en état de conflit permanent, vu la concurrence que se livrent dans leur course au profit les différentes bourgeoisies nationales entre elles.

Autrement dit, les guerres coloniales sont un moment obligé de la lutte des classes. La révolution présuppose en effet la diffusion à l'échelle mondiale du capitalisme et les contradictions qui, tôt ou tard, feront le jeu de la révolution.

§1 Lénine

L'impérialisme, stade suprême du capitalisme (1916)

C'est la contradiction du système capitaliste, qui génère des conflits d'origine coloniale, qui explique selon Lénine quelles sont les causes de la I^{ère} guerre mondiale. Lénine affirme que l'impérialisme est inscrit dans la loi de développement du capitalisme. Il définit l'impérialisme en ces termes :

« [L'impérialisme c'est] le capitalisme arrivé à un stade de développement où s'est affirmé la domination des monopoles et du capital financier, où l'exportation des capitaux a acquis une importance de premier plan, où le partage du monde a commencé entre les trusts internationaux et où s'est achevé le partage de tout le territoire du globe entre les plus grands pays capitalistes ».

Dans l'analyse léniniste, le capitalisme cherche en effet à repousser sa crise finale grâce à l'expansionnisme impérialiste, qui permet deux choses :

1. il permet d'une part à la bourgeoisie de trouver des matières premières moins chères, atténuant ainsi les effets de la baisse tendancielle du taux de profit ;
2. d'autre part, de faire profiter en termes de niveau de vie à ses propres classes laborieuses les bénéfices tirés de l'exploitation des pays colonisés. C'est ainsi qu'est provisoirement freinée la paupérisation, la misère des classes exploitées.

Mais cette pacification intérieure, éphémère, ne peut être obtenue qu'au prix d'une aggravation des rivalités extérieures entre les Etats en lutte pour les mêmes colonies (Les Etats pouvant être que des Etats bourgeois satisfaisant les intérêts non pas nationaux, on l'a vu, mais de leur bourgeoisie nationale, puisque, on l'a vu, chaque Etat est aux mains de la classe dominante qu'est la bourgeoisie).

Conséquence : le recours aux armes des Etats capitalistes est l'aboutissement logique et inéluctable de l'impérialisme, comme le prouve, pour Lénine, la guerre de 1914.

§2 L'Ecole de la *Dependencia*.

Ces auteurs vont être très inspirés par une analyse de Boukharine, auteur de *L'économie mondiale et l'impérialisme* (1915). Selon cet auteur, qui écrit son ouvrage un an avant celui de Lénine, on assiste, à l'échelle mondiale, à un affrontement entre villes et campagnes. Dans l'économie mondiale, les « villes », que sont les pays industriels, s'affrontent aux « campagnes » que sont les régions agricoles. C'est cette idée qui sera reprise et approfondie dans les années 1960 par les théoriciens qui s'inscriront dans le courant marxiste. Elle leur permettra de délaisser définitivement l'étude de la rivalité interétatique qui avait encore bénéficié d'une attention primordiale chez Lénine, persuadé que la compétition pacifique entre Etats capitalistes était impossible. L'histoire a en effet montré que c'était faux. On assiste aujourd'hui à une compétition pacifique, même si elle est quelquefois tendue, entre Les Etats-Unis, les Etats de l'Union européenne, et le Japon.

Au-delà de la fidélité à l'approche marxiste, ou plus précisément léniniste des relations internationales, c'est surtout le contexte de la découverte qui explique l'évolution et la résurgence de l'analyse d'inspiration marxiste.

L'entre-deux-guerres tout d'abord, l'après guerre mondiale ensuite, constituent des périodes particulièrement délicates pour l'approche marxiste des relations internationales.

D'un côté, l'URSS, qui se réclame du marxisme, privilégie les intérêts nationaux à la révolution mondiale (cf. affrontement Staline Trosky, *Révolution dans un seul pays*, contre *Révolution mondiale* dans l'entre deux guerres).

De l'autre, les outils conceptuels d'inspiration marxiste ne semblent guère appropriés pour comprendre l'évolution des relations internationales. Non seulement la configuration bipolaire des rapports internationaux et l'équilibre de la terreur rend dérisoire l'analyse des relations internationales uniquement en termes de rapports de production, mais les Trente Glorieuses semblent prouver, à cette époque, la capacité du capitalisme à surmonter ses contradictions internes et à échapper à la crise finale prédite par Marx et Lénine.

Mais dans les années 1960, tout change.

Tout d'abord, l'affrontement Est-Ouest se transforme provisoirement en détente après l'affaire des Missiles de Cuba.

On assiste ensuite à un déclin relatif des Etats-Unis, embourbés dans la guerre du Vietnam.

Parallèlement, la révolution semble un peu partout à l'ordre du jour : Cuba, Che Guevara, 1968...

Par ailleurs, l'affrontement militaire étant atténué, les relations économiques apparaissent avec d'autant plus d'importance, ce qui joue en faveur d'une analyse en termes marxistes qui accorde la priorité au facteur économique.

Enfin, le monde strictement bipolaire se relâche en raison de l'irruption sur la scène mondiale d'Etats issus de la décolonisation qui souhaitent doubler leur souveraineté politique d'un développement économique.

C'est précisément l'analyse des relations entre économies développées capitalistes et économies sous développées du Tiers Monde qui sera à l'origine du renouveau de la perspective marxiste.

Il s'ensuit une nouvelle conception de l'impérialisme comme relation d'exploitation essentiellement économique, dont les premiers jalons sont posés par l'Ecole latino-américaine de la *Dependencia*.

Le point de départ de cette école, c'est le contraste flagrant entre l'égalité politique et l'inégalité économique qui caractérise le système international. Ce n'est pas un hasard si cette école soit née dans cette partie du continent américain. Les pays latino-américains n'ont pas connu le décollage et la croissance économique. Ils souffrent de

sous-développement, alors qu'ils sont pourtant juridiquement souverains depuis un siècle et demi, depuis Bolivar. Les *Dependistas*, c'est-à-dire les auteurs de cette école de pensée, (ex : Cardoso, Professeur d'économie, et ancien président du Chili, avant Lula) vont attribuer cette situation non pas à l'incapacité de ces sociétés à passer à une société industrielle moderne, mais à **l'échange inégal**, entre ces sociétés et les sociétés riches du centre (c'est-à-dire les pays industrialisés, principalement occidentaux, mais aussi le Japon...).

Cet échange inégal est dû à deux facteurs :

1. ces sociétés exportent des biens dont la demande et les prix baissent (ex : le café) et importent des biens dont la demande et donc le prix augmentent (loi de l'offre et de la demande ;
2. il est également dû à la situation de périphérie de ces sociétés dépendant structurellement du centre.

Dépendance, centre, périphérie, voici les trois concepts clefs de l'école de la *Dependencia*, dont l'influence a dépassé les frontières de l'Amérique latine en se diffusant dans les différents pays en voie de développement.

Pour synthétiser, le sous-développement des pays du tiers monde s'explique par la dépendance de la périphérie par rapport au centre.

Cette dépendance existe à plusieurs niveaux :

- dans le domaine commercial
- dans le domaine financier, puisque l'industrialisation de la périphérie, c'est-à-dire des pays du tiers monde dépend des capitaux du centre et que les profits des investissements sont rapatriés vers les pays du centre (ex : crise argentine il y a quelques années)
- dans le domaine technologique, puisqu'il n'y a pas de transfert de technologie du centre vers la périphérie.

Pour sortir de l'échange inégal, une seule stratégie alors : sinon la révolution socialiste, du moins la rupture avec l'économie capitaliste mondiale, car la relation de dépendance est inscrite dans la structure de ce système : en effet l'exploitation de la périphérie par le centre a pour fonction la reproduction du système dans son ensemble au profit du centre et au détriment de la périphérie.

Une illustration contemporaine permettra de mieux comprendre comment sortir de ce système de reproduction : en favorisant, par exemple, le *commerce équitable*. Dans ce

commerce, l'achat de produits venant des sociétés de la périphérie se produit sans qu'il y ait déséquilibre des termes de l'échange, c'est-à-dire sans qu'il y ait volonté de maximiser le profit.

Ce qui est intéressant dans une telle analyse, c'est qu'une relation de domination au bénéfice du centre peut exister indépendamment de tout recours à la violence armée. Il peut y avoir une violence structurelle sans qu'il y ait de violence physique.

En d'autres termes, pour l'école de la *Dependencia*, et selon le Norvégien Johan Galtung :

*« il n'y a que l'impérialisme imparfait qui ait besoin de recourir aux armes ;
[cf. l'explication donnée par Lénine de l'impérialisme et de la naissance du conflit 14-18]
L'impérialisme professionnel s'appuie plutôt sur la violence structurelle que sur la violence armée ».*

Une telle analyse permet une clef de lecture du phénomène suivant : la structure hiérarchique qui caractérise les relations du centre à la périphérie permet aux Etats du centre d'assurer un rôle de domination en imposant les institutions qui satisfont leurs intérêts : ex : le Fonds monétaire international.

CHAPITRE III UN ENJEU CONTEMPORAIN ILLUSTRATIF DES RELATIONS INTERNATIONALES : L'INTEGRATION

Commençons l'application que peut avoir l'une des théories envisagées, la théorie réaliste, pour expliquer le processus de l'intégration communautaire : il s'agit d'une citation de John Mearsheimer, trois mois après la chute du mur de Berlin, qui est tombé en novembre 1989 :

« La guerre froide a été la raison principale qui explique l'épanouissement des relations à l'intérieur de la Communauté européenne. Tout d'abord, une Union soviétique puissante et potentiellement dangereuse a obligé les démocraties occidentales à s'unir pour affronter ensemble la menace commune. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France ne se souciaient plus les unes les autres, étant donné que chacune avait affaire à la plus grande menace soviétique. Ensuite, la position hégémonique des Etats-Unis au sein de l'OTAN,

contrepartie militaire de la Communauté européenne, a tempéré les effets de l'anarchie sur les démocraties occidentales et facilité la coopération entre elles. L'Amérique a non seulement fourni une protection contre l'Union soviétique, mais a également garanti les différents Etats européens contre une attaque de tout autre Etat européen. Sans menace soviétique commune, et sans gardien américain, les Etats d'Europe occidentale commenceront à se regarder de nouveau en chien de faïence, comme ils l'ont fait durant les siècles précédant la guerre froide. La coopération sera plus difficile que pendant la guerre froide. Les conflits vont augmenter ».

Le scénario écrit en février 1990 par Mearsheimer dans un article retentissant « *Back to the Future. Instability in Europe After the Cold War* » illustre à merveille l'approche réaliste de l'intégration européenne. Suite au traité de Maastricht, la Communauté européenne est en train de se transformer en Union européenne, avec une PESC (politique étrangère et de sécurité *commune*), au lieu d'une simple coopération entre Etats membres de la CEE. Les réalistes continuent de lire l'intégration européenne à travers leur grille privilégiée de lecture : la guerre et la paix, les conflits et la sécurité. En fait, les réalistes continuent d'analyser la construction européenne à travers la seule perspective de l'équilibre des puissances.

Pour synthétiser, dans l'approche réaliste, l'intégration (dans notre exemple communautaire), n'a qu'un seul attrait : la paix.

Mais l'intégration communautaire s'est d'abord bâtie sur l'économie, c'est-à-dire sur la libre circulation des biens, des marchandises et des personnes. Il n'y avait à l'origine avec la CECA (1951) qu'un but modeste : l'intégration dans un secteur économique délimité, celui du charbon et de l'acier, qui faisait l'unanimité entre les autorités politiques allemandes et françaises. Le bon fonctionnement d'une telle intégration exigeait la présence d'une bureaucratie centrale, une institution supranationale, composée de membres nommés par les Gouvernements nationaux. Cette bureaucratie se rend vite compte que ce secteur entretient des liens avec le reste de l'économie. Il y a aussi une demande convergente des élites, politiques et économiques vers une plus forte intégration, c'est-à-dire vers l'élargissement de l'intégration économique. C'est la raison d'être du traité de Rome (1957) qui crée la CEE.

L'idée des pères fondateurs de l'Europe, en France Monnet ou Schuman, c'est en fait l'idée d'une dynamique : une intégration économique qui amènera nécessairement au but final : une unification politique de l'Europe. Pourquoi ? Parce que si l'on transfère un nombre croissant de compétences économiques à la Communauté, puis à l'Union européenne, les acteurs politiques (partis politiques, mais pas seulement, associations, dans une certaine mesure syndicats...) vont intensifier leurs interventions sur le nouveau centre de décision. De fait, l'Europe va récupérer de plus en plus de fonctions traditionnellement exercées par les Etats.

L'intégration arriverait ainsi à son terme, inéluctable, d'une unification politique parce que l'évolution de l'intégration économique créerait les conditions d'émergence d'une « *communauté politique nouvelle réunissant les nations pré-existantes qui se sont rejointes sur la base d'une nouvelle conscience nationale* ».

Cette nouvelle conscience nationale existe-t-elle. En substance, existe-t-il un peuple européen ou sommes-nous face à l'agrégation de différents peuples nationaux. Il existe certainement une identité culturelle européenne, une culture européenne, cela est-il déjà constitutif d'un peuple ? Poser la question, c'est déjà y répondre. La création d'un peuple peut procéder d'une volonté politique, mais elle ne peut pas être institutionnalisée...

La relance de la construction communautaire, après les ratés du traité de Nice est très illustrative. En parlant, symboliquement d'une Constitution, alors que, juridiquement il s'agit toujours d'un traité entre les 25 membres actuels de l'Union européenne, on veut créer une nouvelle dynamique.

Le problème, c'est qu'une Constitution, dans l'idéal démocratique, émane normalement d'une Assemblée constituante spécialement mandatée par le peuple souverain. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'Assemblée constituante, mais une Convention, composée de membres nommés par les différents gouvernements, est illustrative de l'absence d'un peuple européen. On aurait pourtant pu considérer que le Parlement européen soit transformé, pendant la durée d'une session, en Assemblée constituante. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Parce que, en réalité, on ne considère pas qu'il existe un peuple. Ce peuple, si tant est qu'il existe, est en devenir, conformément à la volonté d'ailleurs, des pères de l'Europe communautaire, c'est-à-dire, on l'a dit, de l'intégration progressive, d'abord économique, puis politique, pour parvenir à une unification politique.